



RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après


Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 02062

Numéro SIREN : 411 137 987

Nom ou dénomination : 2 L P

Ce dépôt a été enregistré le 23/01/2015 sous le numéro de dépôt 889

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le : 23 JAN 2015 Numéro : A 889

Sarl 2LP

« La Croix Blanche »

24 Avenue Gabriel Lippmann

91708 SAINTE GENEVIEVE-DES-BOIS CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE
LA SOCIÉTÉ 2 LP, SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE EN
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉES**

Exemplaire destiné au greffe du tribunal de commerce



EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
FISCALITE • SOCIAL • CONSEIL

Sylvain ADAM
Sophie GONIGAM
Christine JUNGLING
Claude SCHOUMAKER

Aux associés de la Sarl 2LP

« La Croix Blanche »

24 Avenue Gabriel Lippmann

91708 SAINTE GENEVIEVE-DES-BOIS CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA
SOCIETE 2 LP, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE
PAR ACTIONS SIMPLIFIEES.**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de Commissaire aux Comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de Commissaire à la Transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 6 janvier 2015, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du Commissaire aux Comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- l'activité pour la période du 1^{er} Octobre 2013 au 30 Septembre 2014 est en augmentation de 26,93%.
- les autres achats et charges externes augmentent de 83,92% du fait de l'augmentation de la sous-traitance et du personnel intérimaire.
- les frais de personnel sont en baisse de 4,66%.
- il en résulte un bénéfice net de 67.360 € sur la période contre 41.736 € l'exercice précédent.

Siège Social :
103-105 rue de Paris
54440 HERSERANGE
Tél. 03 82 25 94 70
Fax 03 82 23 98 74

Ecotech - 3 rue Marconi
57070 METZ TECHNOPOLE
Tél. 03 87 63 48 49
Fax 03 87 56 14 12

2 rue de Metz
57800 FREYMING-MERLEBACH
Tél. 03 87 93 25 75
Fax 03 87 93 26 54

www.cpalec.com
email : cpaly@cpalec.com

Mission du Commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

En outre, nous avons pu constater que la société n'avait consenti aucun avantage particulier au profit des associés ou de tiers.

Fait à HERSERANGE, le 19 Janvier 2015

Pour CPA S.A.

Claude SCHOUAKER
Commissaire aux comptes Inscrit

